



L'informatique libre dans l'éducation primaire et secondaire

Recommandations présentées au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

par

FACIL, pour l'appropriation collective de l'informatique libre

Montréal, 30 mars 2013



Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence
[Creative Commons : Attribution - Pas de modification 2.5 Canada](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.5/ca/).

À propos de FACIL

Fondée en avril 2003, FACIL est une association dédiée à la promotion et à la défense d'une informatique respectueuse des libertés et des droits des Québécoises et des Québécois. En plus de faire la pédagogie de l'informatique libre auprès du grand public et de certains milieux ciblés, FACIL mène de front la bataille pour le logiciel libre, les formats ouverts, la neutralité du réseau Internet, les données libres, et contre le non-respect de la vie privée et la prolifération des brevets logiciels.

Recommandations

En février-mars 2013, FACIL organisait une première consultation de ses membres et amis afin de recueillir propositions et commentaires sur la place de l'informatique libre au sein des «organismes publics» et «entreprises du gouvernement». Cette première consultation avait pour objectif principal d'enrichir un document résumant les actions que FACIL juge les plus utiles au progrès de l'informatique libre dans le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'ensemble du réseau de l'éducation primaire-secondaire.

Les recommandations d'actions que FACIL présente au Ministère dans ce document sont regroupées dans quatre catégories :

- les ressources éducatives
- l'enseignement de l'informatique
- les logiciels libres
- les données libres

Ressources éducatives libres

Nos premières recommandations ont trait aux ressources éducatives libres (REL), c'est-à-dire, pour citer la définition de l'UNESCO : «des matériaux d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche appartenant au domaine public ou publiés avec une licence de propriété intellectuelle permettant leur utilisation, adaptation et distribution à titre gratuit.»

Nous recommandons :

- Que le Ministère se dote d'un plan concernant les REL en s'inspirant des dix points de la *Déclaration de Paris sur les ressources éducatives libres*¹ du Congrès mondial sur les REL de juin 2012, de même que des voies d'actions et des meilleures pratiques suggérées par l'UNESCO, l'OIF, et l'AUF dans la *Déclaration de Dakar sur les Ressources éducatives libres*

1 Voir le document à l'adresse

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/Events/French_Paris_OER_Declaration.pdf

du 5 mars 2009².

- Que dans son plan REL le Ministère fasse le choix d'une licence qui a) permet la modification de l'œuvre par tous, b) n'exclut pas l'usage commercial et c) exige le partage aux mêmes conditions. Exemple : CC BY-SA

Enseignement de l'informatique

Nous recommandons :

- Que le Ministère réintroduise un cours d'informatique pour les élèves de niveau secondaire.
- Que ce nouveau cours évite d'orienter les élèves vers l'adoption de certains logiciels privés de liberté, qu'il enseigne plutôt les concepts qui permettent de comprendre comment s'y retrouver devant tout type d'application et offre à l'élève le choix entre plusieurs logiciels pour la réalisation des exercices, des travaux ou examens, à remettre dans un format ouvert.

Logiciels libres

Nous recommandons :

- Que le Ministère se dote d'un plan de sortie de l'informatique non libre comportant a) l'interdiction de contracter de nouvelles dépendances envers des logiciels privés de liberté b) l'obligation d'accepter des documents en format ouvert c) la migration progressive mais définitive vers des logiciels sous licences libres. Que dans son plan de sortie le Ministère se donne une stratégie pour entraîner l'ensemble du réseau de l'éducation primaire et secondaire dans son mouvement.
- Que dans la rédaction des appels d'offres du Ministère, l'on tienne compte des différences entre les modèles d'affaires du logiciel libre et du logiciel non-libre. Pour cela, nous recommandons : a) qu'il soit fait mention d'acquisition de «solutions» et de «services» et non de «produits» b) que les grands projets soient découpés en plusieurs sous-projets pour ouvrir le marché à plus de concurrents c) que pour chaque grand projet, soit évaluée la possibilité d'introduire le logiciel libre en tout ou en partie d) que la conformité aux normes et standards ouverts adoptés par le Ministère et des garanties d'interopérabilité à la livraison soient exigés.

2 Voir le document à l'adresse <http://www.auf.org/actualites/490-dclaration-dakar-ressources-educatives-libres/>

Données libres

Nous recommandons :

- Que le Ministère entreprenne de libérer les données publiques dont il a la responsabilité. Par «libération» des données, nous entendons qu'elles devraient faire partie de l'effort déjà en cours à l'adresse <http://donnees.gouv.qc.ca> . (Les données du Ministère auxquelles nous pensons en premier sont celles disponible à l'adresse : <http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/>)
- Qu'en tant que partenaire de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO), le Ministère fasse savoir de façon officielle son désir de voir la libération des données statistiques gérées pour lui par l'Institut de la statistique du Québec.